

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1733

16 septembre 2006

SOMMAIRE

Agimarque, S.à r.l., Bertrange	83164	Immo-Envergure S.A., Luxembourg	83141
Arcalux S.A.H., Luxembourg	83138	International Hotel Development Company S.A.H., Luxembourg	83183
Atilia Holding S.A., Luxembourg	83138	K & D, S.à r.l., Rodange	83138
Baigre, S.à r.l., Bertrange	83164	K & D, S.à r.l., Rodange	83139
Bain Capital International Investments, S.à r.l., Luxembourg	83162	Komaco International Holding S.A., Luxembourg	83155
Bain Capital Luxembourg Investments, S.à r.l., Luxembourg	83163	Komadeux Investments S.A., Luxembourg	83163
(The) Bank of New York (Luxembourg) S.A., Senningerberg	83177	Libertim (Luxembourg) S.A., Luxembourg	83138
Bermos S.A., Luxembourg	83149	Liberty Channel Management & Investment Company S.A., Ettelbrück	83141
Brest S.A., Luxembourg	83180	Liberty Channels Luxembourg S.A., Ettelbrück ..	83141
BVC Romanian Holding, S.à r.l., Luxembourg ..	83172	LibertyTV.com S.A., Ettelbrück	83141
Bykool, S.à r.l., Luxembourg	83164	Lucite International Luxembourg Finance, S.à r.l., Luxembourg	83142
Colt Telecom Group S.A., Luxembourg	83138	Lux-Diffusion S.A., Luxembourg	83163
Compagnie Luxembourgeoise de Production S.A., Ettelbrück	83142	Lux-Weekend S.A., Luxembourg	83164
Enerlux S.A., Luxembourg	83183	Luxembourg Corporation Company S.A., Luxembourg	83171
Engcap Lux Fr 1, S.à r.l., Luxembourg	83173	Materis Financial Services Luxembourg S.A., Luxembourg	83184
Etesian Investments, S.à r.l., Luxembourg	83155	Meluna Investments, S.à r.l., Luxembourg	83163
(The) European Acquisition Company 2, S.à r.l., Luxembourg	83156	Mindoro S.A., Luxembourg	83184
Exafor S.A., Pétange	83182	Opera - Participations S.C.A., Luxembourg	83150
Exafor S.A., Pétange	83183	Opera - Participations S.C.A., Luxembourg	83152
Fastum, S.à r.l., Luxembourg	83149	Partinvest Europe S.A., Luxembourg	83155
Finacam, S.à r.l., Luxembourg	83171	(Le) Premier VIII, S.à r.l., Luxembourg	83165
Fistone, S.à r.l., Luxembourg	83148	Reno-Hamm-Group Geschäftsführungs-GmbH, Luxembourg	83179
G.E.S. Gestion Événement & Spectacle, Event & Show Management S.A., Steinfort	83152	Rivar S.A., Luxembourg	83180
Gerüstebau Hennen S.A., Mertert	83179	Rottweil S.A.H., Luxembourg	83139
GoldenTree Asset Management Lux, S.à r.l., Luxembourg	83180	Routing Finance & Co S.A., Luxembourg	83142
GoldenTree Asset Management Lux, S.à r.l., Luxembourg	83182	Sem International S.A., Luxembourg	83180
Green Bridge S.A., Luxembourg	83184	Sifemar S.A., Luxembourg	83184
Grino, S.à r.l., Luxembourg	83148	Teamsystem Luxembourg Holdco, S.à r.l., Luxembourg	83153
Helena Info Management S.A., Luxembourg	83153	UHY Fibetrust, S.à r.l., Luxembourg	83149
Helena Info Management S.A., Luxembourg	83155	Ussi S.A., Luxembourg	83150
IB Standard S.A., Luxembourg	83152	VGD-Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	83150
ICO Capital S.A., Luxembourg	83149	Vinkelberg Company S.A., Luxembourg	83153
Ichima Investments S.A., Luxembourg	83172	Worldfin S.A., Luxembourg	83179
Ichima Investments S.A., Luxembourg	83172	XBC Finance S.A., Luxembourg	83142

COLT TELECOM GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1479 Luxembourg, place de l'Étoile.
R. C. Luxembourg B 115.679.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 43211 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

J. Elvinger
Notaire

(072361.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

ATILIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 11.464.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2006, réf. LSO-BS02922, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G A SERVICES
Administrateur
Signature

(072260.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

ARCALUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 53.316.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2006, réf. LSO-BS02921, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz
Administrateur

(072275.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

LIBERTIM (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 70.611.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS01693, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2006.

S. Paché.

(072384.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

K & D, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4818 Rodange, 9, avenue du Dr Gaasch.
R. C. Luxembourg B 103.563.

Cession de parts

Entre les soussignés:

1. Madame Delphine Mignot, épouse Kaddour Benabad, coiffeuse, demeurant 4, place de l'Hôtel de Ville, L-4138 Esch-sur-Alzette - 60 parts sociales.

2. Monsieur Kaddour Benabad Djilali, 4, place de l'Hôtel de Ville, L-4138 Esch-sur-Alzette - 40 parts sociales.

Il a été convenu ce qui suit:

Madame Delphine Mignot, épouse Kaddour Benabad, cède par la présente sous la garantie de fait et de droit 10 parts (dix parts) sociales qui lui appartiennent dans la société à responsabilité limitée K & D, S.à r.l. avec siège social à L-4818 Rodange, 9, avenue du Dr Gaasch, pour le prix de 1,- EUR (un euro),

à Monsieur Kaddour Benabad Djilali prédésigné, ici présent et ce acceptant.

Monsieur Kaddour Benabad Djilali est propriétaire des parts sociales qui lui sont cédées à partir d'aujourd'hui et a droit aux revenus et bénéfices dont ces parts ont été et seront productives.

A compter de la signature des présentes, il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées. Il reconnaît en outre avoir une parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société.

Le prix de la cession a été payé à l'instant même.
Fait en autant d'exemplaires que de parties à Luxembourg, le 15 février 2005.

D. Mignot / D. Kaddour Benabad.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2005, réf. LSO-BB03789. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072313.4//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

K & D, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4818 Rodange, 9, avenue du Dr Gaasch.
R. C. Luxembourg B 103.563.

Cession de parts

Entre les soussignés:

1. Madame Delphine Mignot, épouse Kaddour Benabad, coiffeuse, demeurant 4, place de l'Hôtel de Ville, L-4138 Esch-sur-Alzette - 50 parts sociales.

2. Monsieur Kaddour Benabad Djilali, indépendant, demeurant 4, place de l'Hôtel de Ville, L-4138 Esch-sur-Alzette - 50 parts sociales.

Il a été convenu ce qui suit:

Monsieur Kaddour Benabad Djilali cède par la présente sous la garantie de fait et de droit 50 parts (cinquante parts) sociales qui lui appartiennent dans la société à responsabilité limitée K & D, S.à r.l. avec siège social à L-4818 Rodange 9, avenue du Dr Gaasch, pour le prix de 1,- EUR (un euro),

à Madame Delphine Mignot, prédésignée, ici présent et ce acceptant.

Madame Delphine Mignot, épouse Kaddour Benabad, est propriétaire des parts sociales qui lui sont cédées à partir d'aujourd'hui et a droit aux revenus et bénéfices dont ces parts ont été et seront productives.

A compter de la signature des présentes, elle sera subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées. Elle reconnaît en outre avoir une parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société.

Le prix de la cession a été payé à l'instant même.

Fait en autant d'exemplaires que de parties à Luxembourg, le 15 mai 2006.

D. Mignot / D. Kaddour Benabad.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04875. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072313.5//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

ROTTWEIL S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-2134 Luxembourg, 52-54, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 47.849.

DISSOLUTION

In the year two thousand and six, on the thirtieth of June.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

GOLD CENTURY INVESTMENTS LIMITED, a company having its registered office at c/o A-3-6, 1 Persiaran Greentown 2, Greentown Business Center, 30450 Ipoh, Perak, Malaysia,

here represented by Mr Thierry Elvinger, chartered accountant, with professional address at 52-54, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on June 28, 2006.

Such proxy after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, through its mandatory, required the undersigned notary to state that:

- The company ROTTWEIL S.A., R.C.S. Luxembourg B 47.849, hereafter called «the Company», was incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, dated May 18, 1994, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 386 of October 8, 1994.

The Articles of Incorporation have lastly been amended pursuant to a deed of Maître Alphonse Lentz, then notary residing in Remich, dated May 13, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 464 of August 27, 1997.

- The corporate capital is presently set at ten million Swiss francs (CHF 10,000,000.-), divided into ten thousand (10,000) shares having a par value of one thousand Swiss francs (CHF 1,000.-) each, entirely subscribed and fully paid-in.

- The appearing party has successively become the owner of all the shares of the Company.

- The appearing party as sole shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect.

- The appearing party declares that it has full knowledge of the Articles of Incorporation of the Company and that it is fully aware of the financial situation of the Company.

- The appearing party, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the said Company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed.

- The sole shareholder hereby grants full discharge to the Directors and the Commissaire for their mandates up to this date.

- The books and records of the dissolved Company shall be kept for five years at 52-54, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Thereafter, the mandatory of the appearing party produced to the notary the share register with the relevant transfers of shares which has been immediately cancelled.

Upon these facts the notary stated that the company ROTTWEILER S.A. was dissolved.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing party, said mandatory signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trente juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GOLD CENTURY INVESTMENTS LIMITED, une société ayant son siège social à c/o A-3-6, 1 Persiaran Greentown 2, Greentown Business Center, 30450 Ipoh, Perak, Malaysia,

ici représentée par Monsieur Thierry Elvinger, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 52-54, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 juin 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme ROTTWEIL S.A., R.C.S. Luxembourg B 47.849, dénommée ci-après «la Société», fut constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 mai 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 386 du 8 octobre 1994.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, alors notaire de résidence à Remich, en date du 13 mai 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 464 du 27 août 1997.

- La Société a actuellement un capital social de dix millions de francs suisses (CHF 10.000.000,-), divisé en dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de mille francs suisses (CHF 1.000,-) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique de l'opération prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 52-54, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire le registre des actionnaires avec les transferts afférents lequel a été immédiatement annulé.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société ROTTWEIL S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: T. Elvinger, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2006, vol. 154S, fol. 48, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2006.

A. Schwachtgen.

(072060.3/230/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

LIBERTY CHANNELS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbrück, 53, boulevard J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 97.005.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS03069, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Signature.

(072397.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

LIBERTY CHANNEL MANAGEMENT & INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbrück, 53, boulevard J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 91.640.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS08070, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Signature.

(072402.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

LIBERTYTV.COM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbrück, 53, boulevard J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 91.597.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS08066, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Signature.

(072409.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

IMMO-ENVERGURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 108.333.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de l'administrateur suivant:
MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

- BAC MANAGEMENT, S.à r.l., Administrateur;
- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur;
- Monsieur André Wilwert, Président, Administrateur-Délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour IMMO-ENVERGURE S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02368. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072498.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE PRODUCTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbrück, 53, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 97.003.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS08071, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Signature.

(072412.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

ROUTING FINANCE & CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 92.731.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06499, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(072425.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

XBC FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 31.892.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06504, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(072431.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

LUCITE INTERNATIONAL LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R. C. Luxembourg B 117.766.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the sixth day of July.
Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

LUCITE INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, a company incorporated under the laws of England and Wales with registered office at Queens Gate, 15-17 Queen's Terrace, Southampton, Hampshire SO14 3BP, represented by M^e Patrick Santer, master at laws, pursuant to a proxy dated 3rd July, 2006 which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company LUCITE INTERNATIONAL LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l. («société à responsabilité limitée») which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name LUCITE INTERNATIONAL LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of debt instruments and convertible debt instruments.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to

which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by several class A and class B managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

The class A and class B managers together constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers. by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another provided that a Quorum of class A and class B managers (as defined below) participate at the meeting in person. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

An initial general meeting of shareholders will appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers, the constitution of these classes being determined according to the following rules: there shall be appointed three class A managers who are employees or directors within the Lucite group (being the group of companies headed by LUCITE INTERNATIONAL LIMITED, a limited liability company incorporated in the United Kingdom). At no time shall there be more than one such class A manager who is resident for taxation purposes in the United Kingdom.

There shall be appointed three class B managers who shall be resident for taxation purposes in the Grand Duchy of Luxembourg.

Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken if approved by the majority of the class A managers and of the class B managers provided that a Quorum of managers of each class vote.

A Quorum of class A managers comprises two such managers, who shall not be residents for taxation purposes in the United Kingdom. A Quorum of class B managers comprises two such managers.

The class A and class B managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the signature of two class B managers.

The Company will be bound by the joint signature of two class A managers, who shall not be residents for taxation purposes in the United Kingdom, and two class B managers. In any event the Company will be validly bound by the sole

signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by two of the class A managers and two of the class B managers acting together.

Art. 8. Liability of Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company. Meetings of shareholders shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written circular resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital present or represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of these articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three-quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2007.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up all the five hundred (500) shares, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand nine hundred Euro.

Extraordinary general meeting

The shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at:
2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.
2. The shareholders have resolved to institute class A managers and class B managers and to appoint the following persons as class A managers and class B managers, respectively, for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Class A managers:

Name	Title	Address	Date of birth	Place of birth
Ian Robin Lambert	chief executive officer	The White Cottage, Hook Road, Ampfield SO51 9BY	7th July 1955	GB-Horsforth
François Corentin Paugam	site manager	Chemin du Champ de la Croix, F-39230 Mantry	30th April 1952	F-Plouvorn (29)
Andreas Gerhard Reinhold	sales director	Beethovenstrasse 12, D-63846 Laufach	25th December 1960	D-Solingen

Class B managers:

Name	Title	Address	Date of birth	Place of birth
Frank Welman	company manager	46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg	21st September 1963	NL-Heerlen
Frank Verdier	company manager	46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg	14th September 1970	F-Saint Maurice (94)
Marco Weijermans	company manager	46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg	26th August 1970	NL-s'Gravenhage

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le six juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

LUCITE INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, une société constituée selon le droit d'Angleterre et du Pays de Galles avec siège social à Queens Gate, 15-17 Queen's Terrace, Southampton, Hampshire SO14 3BP, représentée par M^e Patrick Santer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 3 juillet 2006, laquelle sera enregistrée avec le présent acte.

La partie comparante, ès qualités qu'elle agit, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée LUCITE INTERNATIONAL LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l. qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associées, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de LUCITE INTERNATIONAL LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'instruments de dette ou instruments convertibles de dette.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris vers le haut et sur le coté), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de ses objets.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance. La Société est administrée par plusieurs gérants de la classe A et de la classe B, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Les gérants de la classe A et les gérants de la classe B constituent ensemble un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres à condition que le Quorum de présence (ainsi que défini par après) des gérants de la classe A et des gérants de la classe B participent à la réunion en personne. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Une première assemblée générale des associés décidera de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir des gérants de la classe A et des gérants de la classe B, la composition de ces classes étant déterminée d'après les règles suivantes: seront nommés trois gérants de la classe A, qui seront des employés ou administrateur du groupe Lucite (à savoir le groupe de sociétés chapeauté LUCITE INTERNATIONAL LIMITED, une société à responsabilité limitée constituée au Royaume-Uni). A aucun moment il n'y aura pas plus d'un gérant de la classe A qui sera résident pour des raisons fiscales du Royaume-Uni. Seront nommés trois gérants de la classe B qui seront résidents pour des raisons fiscales du Grand-Duché de Luxembourg.

Toute classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la classe A et des gérants de la classe B à condition que les gérants représentants le Quorum de présence vote.

Un Quorum de présence des gérants de la classe A comprendra deux gérants de cette classe, qui ne devront pas être des résidents pour des raisons fiscales du Royaume-Uni. Un Quorum de présence des gérants de la classe B comprendra deux gérants de cette classe.

Les gérants de la classe A et les gérants de la classe B peuvent aussi, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant leur approbation par écrit, par câble ou télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, peuvent être certifiées comme faisant foi et un extrait peut être émis sous la signature de deux gérants de la classe B.

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants de la classe A, qui ne devront pas être des résidents pour des raisons fiscales du Royaume-Uni et de deux gérants de la classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par deux gérants de la classe A et deux gérants de la classe B agissant ensemble.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par un mandataire spécial.

Art. 10. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (selon le cas) représente l'entière des associés de la Société. Les assemblées des associés ont lieu au Grand-Duché de Luxembourg.

Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires écrites, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou si les conditions de majorité sont remplies, à la date y précisée). Des résolutions écrites unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital présente ou représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des présents statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année à la date de la fin de l'année sociale le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par une décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, qui peuvent mais ne doivent pas être associés, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré toutes les cinq cents (500) parts sociales de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société. Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa constitution sont évaluées à environs mille neuf cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

2. Les associés ont décidé d'instituer des gérants de la classe A et des gérants de la classe B et de nommer les personnes suivantes respectivement comme gérant de la classe A et gérants de la classe B, pour une durée indéterminée, sous réserve des statuts de la Société:

Gérants de la classe A:

Nom	Titre	Adresse	Date de naissance	Lieu de naissance
Ian Robin Lambert	chief executive officer	The White Cottage, Hook Road,	7 juillet 1955	GB-Horsforth

François Corentin Paugam	gérant de site	Ampfield SO51 9BY Chemin du Champ de la Croix, F-39230 Mantry	30 avril 1952	F-Plouvorn (29)
Andreas Gerhard Reinhold	directeur des ventes	Beethovenstrasse 12, D-63846 Laufach	25 décembre 1960	D-Solingen
<i>Gérants de la classe B:</i>				
Nom	Titre	Adresse	Date de naissance	Lieu de naissance
Frank Welman	gérant de sociétés	46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg	21 septembre 1963	NL-Heerlen
Frank Verdier	gérant de sociétés	46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg	14 septembre 1970	F-Saint Maurice (94)
Marco Weijermans	gérant de sociétés	46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg	26 août 1970	NL-s'Gravenhage

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: P. Santer, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 7 juillet 2006, vol. 437, fol. 49, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 juillet 2006.

H. Hellinckx.

(072317.3/242/365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

GRINO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 87.731.

Extrait des Résolutions du Conseil de gérance qui s'est tenu le 3 juillet 2006

Au Conseil de Gérance de GRINO, S.à r.l. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2006, réf. LSO-BS02770. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072433.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

FISTONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 98.601.

Extrait des Résolutions du Conseil de gérance qui s'est tenu le 3 juillet 2006

Au Conseil de Gérance de FISTONE, S.à r.l. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2006, réf. LSO-BS02773. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072439.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

UHY FIBETRUST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 35.966.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06942, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Signature.

(072440.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

FASTUM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 94.007.

Extrait des Résolutions du Conseil de gérance qui s'est tenu le 3 juillet 2006

Au Conseil de Gérance de FASTUM, S.à r.l. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 juillet 2006

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2006, réf. LSO-BS02768. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072443.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

ICO CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 91.851.

Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 3 juillet 2006

Au Conseil d'Administration de ICO CAPITAL S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2006, réf. LSO-BS02765. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072446.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

BERMOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 75.264.

Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 3 juillet 2006

Au Conseil d'Administration de BERMOS S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2006, réf. LSO-BS02167. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072451.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

VGD-LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 53.981.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06594, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(072457.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

USSI, Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie Adelaïde.
R. C. Luxembourg B 58.531.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06599, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(072461.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

OPERA - PARTICIPATIONS S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 78.701.

In the year two thousand six, on the twenty-third of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Gustave Stoffel, licencié en administration et gestion, residing in Luxembourg, acting as representative of the general partner (gérant commandité) (the «General Partner») of OPERA - PARTICIPATIONS S.C.A., a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, trade register Luxembourg section B number 78.701, pursuant to a resolution of the General Partner included in a meeting of the Board of Directors of the Company as said here after.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations as follows:

1.- The Company has been incorporated by deed dated October 5, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 353 of May 15, 2001; and its Articles of Association have been amended the last time by deed enacted on November 17th, 2005, not yet published.

2.- The subscribed share capital (hereinafter, the «Subscribed Capital») of the Partnership is currently set at EUR 2,394,540.- (two million three hundred ninety-four thousand five hundred and forty Euro), consisting of 28,000 (twenty-eight thousand) B.1 shares and 211,454 (two hundred eleven thousand four hundred and fifty-four) A.1 shares, of a par value of EUR 10.- (ten Euro) each.

3.- Pursuant to Article 5.2 of the Articles of Association of the Company, the authorised share capital is set at two million seven hundred and eighty thousand Euro (EUR 2,780,000.-) consisting of B.1 and A.1 Shares.

The General Partner is authorised and instructed to render effective such increase of the capital, in whole or in part, from time to time, within a period starting on June 30, 2005 and expiring on June 30, 2010; the General Partner shall decide to issue shares representing such whole or partial increase of the authorised shares which have not yet been subscribed and shall accept subscription for such shares.

4.- Through its resolutions dated February 15th, 2006, the General Partner has resolved, pursuant to Draw down notice number 9:

- to waive the preferential subscription rights of the shareholders where necessary, and:

- to increase the share capital of the Company by EUR 1,100.- (one thousand one hundred Euro), so as to raise it from its present amount to EUR 2,395,640.- (two million three hundred ninety-five thousand six hundred and forty Euro) by the issue of 110 (one hundred and ten) new A.1 shares having a par value of EUR 10.- (ten Euro) each, on payment of a share premium amounting globally to EUR 108,900.- (one hundred eight thousand nine hundred Euro).

Thereupon the General Partner decides to admit to the subscription of the new shares by the investors detailed on the list here-annexed.

These subscribers, duly represented declared to subscribe to the new shares and to have them fully paid up by payment in cash as well as the entire share premium, so that the company had at its free and entire disposal the amount of EUR 110,000.- (one hundred and ten thousand Euro) as was certified to the undersigned notary.

- to increase the share capital of the Company by EUR 30.- (thirty Euro), so as to raise it from its present amount to EUR 2,395,670.- (two million three hundred ninety-five thousand six hundred and seventy Euro) by the issue of 3 (three)

new A.1 shares having a par value of EUR 10.- (ten Euro) each, through incorporation of a part of the share premium into the capital.

Thereupon the General Partner decides to admit to the subscription of the new shares by CO.FI.MER S.p.A.

The proof of the existence and the current amount of said issue premium, has been reported to the undersigned notary by a balance sheet and of relevant documents.

5.- As a consequence of this increase of capital, the first paragraph of Article 5 of the Articles of Association of the Company is amended and now reads as follows:

«5.1 The subscribed share capital (hereinafter, the «Subscribed Capital») of the Partnership is set at EUR 2,395,670.- (two million three hundred ninety-five thousand six hundred and seventy Euro), consisting of 28,000 (twenty-eight thousand) B.1 shares and 211,567 (two hundred eleven thousand five hundred and sixty-seven) A.1 shares, of a par value of EUR 10.- (ten Euro) each, respectively having the rights mentioned under 5.3 below.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present increase of capital, are estimated at four thousand Euro (EUR 4,000.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading the present deed to the appearing person, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Gustave Stoffel, licencié en administration et gestion, demeurant à Luxembourg,

agissant en qualité de mandataire du gérant commandité (le «Gérant Gommandité») de la société en commandite par actions OPERA -PARTICIPATIONS S.C.A., ayant son siège social au 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 78.701 (la «Société»), en vertu d'une résolution du Gérant Commandité incluse dans une réunion du Conseil d'Administration de la société relatée ci-après.

Le comparant, agissant en sa capacité, a requis le notaire soussigné de prendre acte des déclarations suivantes:

1.- La Société a été constituée suivant acte reçu le 5 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 353 du 15 mai 2001 et ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 26 septembre 2005.

2.- Le capital souscrit et entièrement libéré de la Société s'élève actuellement à EUR 2.394.540,- (deux millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent quarante euros).

3.- Conformément à l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à deux millions sept cent quatre-vingt mille euros (EUR 2.780.000,-), consistant en actions B.1 et A.1.

L'Associé Commandité est autorisé et reçoit l'ordre de rendre effective cette augmentation de capital, en tout ou en partie, de temps à autre, durant une période débutant 30 juin 2005 et expirant le 30 juin 2010; l'Associé Commandité décidera d'émettre des actions représentant cette augmentation partielle ou totale des actions autorisées qui n'ont pas encore été souscrites et acceptera une souscription à ces actions.

4.- Par sa résolution du 15 février 2006, le Gérant Commandité a notamment décidé en exécution de l'Avis de Tirage n° 9:

- de supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants dans la mesure où cela s'avéra nécessaire;

- d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 1.100,- (mille cent euros), afin de porter le capital social de son montant actuel à 2.395.640,- (deux millions trois cent quatre-vingt-quinze mille six cent quarante euros) par l'émission et la création de 110 (cent dix) actions nouvelles A.1 d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, ces actions nouvelles étant émises moyennant paiement d'une prime d'émission globale de EUR 108.900,- (cent huit mille neuf cents euros);

Ensuite l'Associé Commandité a décidé d'admettre à la souscription des actions nouvelles les souscripteurs repris sur une liste qui restera ci-annexé.

Ces souscripteurs, dûment représenté aux présentes, ont déclaré souscrire aux actions nouvelles et les libérer intégralement en numéraire, ainsi que la prime d'émission dans son intégralité, de sorte que la société a eu à sa libre et entière disposition la somme totale de EUR 110.000,- (cent dix mille euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

- d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 30,- (trente euros), afin de porter le capital social de son montant actuel à 2.395.670,- (deux millions trois cent quatre-vingt-quinze mille six cent soixante-dix euros) par l'émission et la création de 3 (trois) actions nouvelles A.1 d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, par incorporation d'une partie de la prime d'émission au capital de la société.

Ensuite l'Associé Commandité a décidé d'admettre à la souscription des actions nouvelles CO.FI.MER S.p.A.

La justification de l'existence et du montant actuel de la dite prime d'émission a été rapportée au notaire instrumentant par la production d'un bilan de la société.

5.- En conséquence d'une telle augmentation du capital, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié afin d'avoir désormais la teneur suivante:

«5.1 Le capital social souscrit (ci-après «le Capital Souscrit») de la S.C.A. est fixé à 2.395.670,- (deux millions trois cent quatre-vingt-quinze mille six cent soixante-dix euros), divisé en 28.000 (vingt-huit mille) actions B.1 et 211.567 (deux cent onze mille cinq cent soixante-sept) actions A.1, d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, ayant respectivement les droits mentionnés en chiffre 5.3 ci-dessous.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ quatre mille euros (EUR 4.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Stoffel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2006, vol. 28CS, fol. 4, case 2. – Reçu 1.100 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2006.

J. Elvinger.

(072323.3/211/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

OPERA - PARTICIPATIONS S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 78.701.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 42026 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

J. Elvinger.

(072328.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

IB STANDARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie Adelaïde.

R. C. Luxembourg B 92.610.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06603, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(072467.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

**G.E.S. GESTION EVENEMENT & SPECTACLE, EVENT & SHOW MANAGEMENT S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière.

R. C. Luxembourg B 67.237.

Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire avancée du 7 avril 2006

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société anonyme G.E.S. GESTION EVENEMENT & SPECTACLE, EVENT & SHOW MANAGEMENT procède aux modifications suivantes:

1. Le mandat de Monsieur Patrick Dehez, commissaire aux comptes, demeurant à rue de la Semois, 25 à B-6741 Vance étant arrivé à terme, l'Assemblée Générale décide de le renouveler pour une durée de six ans.

Pour extrait conforme

Pour G.E.S. GESTION EVENEMENT & SPECTACLE, EVENT & SHOW MANAGEMENT S.A.

VO CONSULTING LUX S.A.

Mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06122. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072473.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

VINKELBERG COMPANY S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 59.939.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06607, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(072471.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

TEAMSYSTEM LUXEMBOURG HOLDCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,-

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 75.239.

Suite à une décision des Associés prise en date du 8 mai 2006 le siège social de la société a été transféré du 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des gérants:

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Monsieur Carl Speecke, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2006.

Pour TEAMSYSTEM LUXEMBOURG HOLDCO, S.à r.l.

C. Speecke

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2006, réf. LSO-BS03149. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072490.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

HELENA INFO MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 66.532.

In the year two thousand six, on the twenty-ninth of June.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of HELENA INFO MANAGEMENT S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of notary Alphonse Lentz, formerly residing in Remich, dated October 7th, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 900 of December 12th, 1998. The articles of incorporation were modified the last time by general assembly with private signatures dated December 21st, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 694 of May 6th, 2002.

The meeting is presided by Mr Lennart Stenke, with professional address in Luxembourg, who appoints as secretary Mr Francis Welscher, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Nico Kruchten, with professional address in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies will be registered with this deed.

II. That it appears from the attendance list, that all of the shares are represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforesaid agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Change of date of the Annual General Meeting to be decided in the forthcoming Extraordinary General Meeting to be held in front of a notary;

2. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

Sole resolution

The general meeting decides to change the date of the annual general meeting of shareholders and as a result of this resolution, the Article 6, paragraph 1 of the Articles of Incorporation is amended, so that it will read in its German version, from now as follows:

«**Art. 6. (Absatz 1).** Die jährliche Hauptversammlung findet statt am Geschäftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort, am dritten Mittwoch des Monats Juni um 11.00 Uhr und zum ersten Mal im Jahre 2007.»

Nothing else being on the agenda, the chairman closes the meeting.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith, that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Signed in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française:

L'an deux mille six, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HELENA INFO MANAGEMENT S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse Lentz, alors de résidence à Remich en date du 7 octobre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 900 du 12 décembre 1998. Les articles des statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 21 décembre 2001, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 694 du 6 mai 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Lennart Stenke, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Francis Welscher, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Nico Kruchten, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires par-devant notaire;

2. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, ont pris les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires et, à la suite de cette résolution, de modifier l'article 6, premier paragraphe des statuts pour lui conférer désormais la teneur suivante dans sa version allemande:

«**Art. 6. (Absatz 1).** Die jährliche Hauptversammlung findet statt am Geschäftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort, am dritten Mittwoch des Monats Juni um 11:00 Uhr und zum ersten Mal im Jahre 2007.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. Stenke, F. Welscher, N. Kruchten, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 30 juin 2006, vol. 470, fol. 61, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 14 juillet 2006.

M. Schaeffer.

(072322.2/5770/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

HELENA INFO MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 66.532.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 14 juillet 2006.

M. Schaeffer.

(072324.3/5770/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

ETESIAN INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 109.477.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du gérant:
UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour ETESIAN INVESTMENTS, S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2006, réf. LSO-BS03152. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072492.3/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

PARTINVEST EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 35.696.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 30 juin 2006

Le mandat du commissaire, la société VAN GEET DERICK & CO, REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., venant à échéance, l'assemblée décide de nommer en remplacement la société FIDUCIAIRY & ACCOUNTING SERVICES S.A. ayant son siège social au Wikame Cay N° 1 Tortola enregistrée à Tortola sous le numéro IBC 303554 pour une période de 6 années.

Son mandat viendra à l'échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de 2011.

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 30, rue Marie Adélaïde, L-2128 Luxembourg au 60, Grand-rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06587. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072496.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

KOMACO INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 56.715.

Il ressort du procès-verbal de la réunion des Administrateurs du 3 juillet 2006 que MONTEREY SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B n° 51.100 avec siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg a été cooptée pour une durée de 6 ans en remplacement de Monsieur Peter Bun administrateur démissionnaire.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour KOMACO INTERNATIONAL HOLDING S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02366. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072499.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

THE EUROPEAN ACQUISITION COMPANY 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12,500.-.

Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 117.990.

—
STATUTES

In the year two thousand six, on the fourth day of July.

Before M^e Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

THE LUXEMBOURG ACQUISITION COMPANY, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 7, Val Sainte-Croix in L-1371 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 108.160,

hereby represented by Mr Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney under private seal, given in Luxembourg, on 3 July 2006.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to record as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Chapter I. Name - Duration - Object - Registered Office

Art. 1. Name and duration

1.1 There hereby exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of THE EUROPEAN ACQUISITION COMPANY 2, S.à r.l. (the Company), which shall be governed by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

1.2 The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object. The Company may:

- carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any company or firm or other entity in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings;

- establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin; it may also acquire securities and patents, by way of investment, subscription, underwriting or option, and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise; and it may also grant to or for the benefit of subsidiaries and/or affiliates of the Company any assistance, loan, advance or guarantee;

- take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects;

- borrow from subsidiaries and/or affiliates and/or any other person or entity in any form and proceed to the private issue of bonds and debentures.

Art. 3. Registered office

3.1 The Company has its registered office in the city of Luxembourg.

3.2 It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

3.3 The address of the registered office may be transferred within the town limits by simple resolution of the board of managers.

3.4 The Company may have offices and branches both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Share Capital

Art. 4. Capital

4.1 The Company's subscribed share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five euro) each.

4.2 The subscribed share capital may be changed at any time by resolution of the meeting of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 5. Shares

5.1 Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

5.2 Vis-à-vis the Company, the Company's shares are indivisible and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

5.3 The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 6. Transfer of shares

6.1 If there is a single shareholder, the Company's shares are freely transferable to non-shareholders.

6.2 In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by a general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the subscribed share capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

6.3 The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 7. Redemption of shares

7.1 The Company shall have power to acquire shares in its own share capital, subject to the relevant provisions of the law.

7.2 The acquisition and disposal by the Company of shares of its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Chapter III. Management - Meetings of the Board of Managers - Representation - Authorised Signatories

Art. 8. Management

8.1 The Company is managed by a board of managers. The managers need not be shareholders. The managers are appointed by the general meeting of the shareholder(s) and each manager will receive an A or B signatory power. The general meeting of the shareholder(s) may at any time and ad nutum (without having to state any reason) revoke and replace any of the managers.

8.2 The general meeting of the shareholder(s) shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers.

Art. 9. Meetings of the board of managers

9.1 Meetings of the board of managers are convened by any member of the board of managers.

9.2 The managers will be convened separately to each meeting of the board of managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice, at least eight days' written notice of board of managers' meetings shall be given.

9.3 The meetings of the board of managers will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

9.4 The meetings of the board of managers are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

9.5 The notice may be waived by the consent in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

9.6 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy.

9.7 A manager may represent more than one of his colleagues, provided however that at least two managers are present at the meeting.

9.8 Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.9 The board of managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members is present or represented and with at least the presence of a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power.

9.10 Decisions of the board of managers are taken by a majority of the votes cast.

9.11 In case of urgency, resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile or telex.

Art. 10. Representation - Authorised signatories

10.1 In dealing with third parties, the managers shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

10.2 All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of the shareholder(s) fall within the scope of competence of the board of managers.

10.3 The Company shall be bound by the joint signature of a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power.

10.4 The board of managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

10.5 The board of managers will determine the agent's responsibilities and his remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Liability of managers. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV. Secretary

Art. 12. Appointment of a secretary

12.1 A secretary may be appointed by a resolution of a general meeting of the shareholder(s) (the Secretary).

12.2 The Secretary, who may but need not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the board of managers and, to the extent practical, of the general meetings of the shareholder(s), and to keep the records and the minutes of meetings of the board of managers and of the general meetings of the shareholder(s) and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the board

of managers (if any) when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided that he shall remain responsible for the tasks so delegated.

12.3 The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V. General Meetings of the Shareholder(s)

Art. 13. General meetings of the shareholder(s)

13.1 The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholder(s).

13.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares it owns. Each shareholder has voting rights commensurate to the number of shares it owns. Collective decisions are validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

13.3 However, resolutions to amend the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the share capital of the Company, subject to the relevant provisions of the Law.

13.4 Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution. Resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders.

Chapter VI. Financial Year - Financial Statement - Profit Sharing

Art. 14. Financial year. The Company's financial year begins on 1 October each year and ends on 30 September of the following year.

Art. 15. Financial statements. Each year the books are closed and the board of managers prepares a balance sheet and a profit and loss account.

Art. 16. Inspection of documents. Each shareholder may inspect the above balance sheet and profit and loss account at the Company's registered office.

Art. 17. Legal Reserve - Dividends - Interim dividends

17.1 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

17.2 The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

17.3 The general meeting of the shareholder(s) may declare interim dividends if and only if (interim) accounts shall establish the availability of distributable profits or reserves to that effect.

Chapter VII. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 19. Liquidation. Upon the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

Chapter VIII. Audit

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Law, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 256 (2) of the Law does not apply.

Chapter IX. Governing Law

Art. 21. Reference to Legal Provisions. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Subscription and payment

The appearing party hereby declares that it subscribes to the 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five euros) each representing the total subscribed share capital of the Company.

All these shares have been fully paid up by means of a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), so that the same sum is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned by means of a blocking certificate issued on July 2006 by FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A. and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

Transitory provisions

By way of derogation of article 14 of the Articles, the Company's current financial year is to run from the date of the present deed to 30 September 2006.

Estimate of Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,500 (one thousand five hundred euro).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder has adopted the following resolutions:

1. The sole shareholder appoints as managers of the Company the following four persons, with the following signatory powers, for an unlimited duration:

- Mrs Sharifa Al-Busaidy, research analyst, with professional address at State General Reserve Fund, Ministry of Finance, P.O. Box 188, P.C. 113, Waljat Street, Way No. 9105, Muscat, Sultanate of Oman, born on 3 February 1979 in Mutrah, Sultanate of Oman, as A Manager of the Company;

- Mrs Jamila Al-Jabri, manager accounts, with professional address at State General Reserve Fund, Ministry of Finance, P.O. Box 188, P.C. 113, Waljat Street, Way No. 9105, Muscat, Sultanate of Oman, born on 30 November 1961 in Tanzania, as A Manager of the Company;

- Mr Warith Al-Kharusi, Director General, with professional address at State General Reserve Fund, Ministry of Finance, P.O. Box 188, P.C. 113, Waljat Street, Way No. 9105, Muscat, Sultanate of Oman, born on 31 July 1952 in Zanzibar, as A Manager of the Company;

- LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 7, Val Sainte-Croix in L-1371 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 40.312, as B Manager of the Company.

2. The registered office of the Company is established at 7, Val Sainte-Croix, L - 1371 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatre juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

THE LUXEMBOURG ACQUISITION COMPANY, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 108.160,

ci-après représentée par M. Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Ladite procuration, après avoir été paraphée et signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, en la qualité en vertu de laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

Titre I^{er}. Nom - Durée - Objet - Siège

Art. 1^{er}. Nom et durée

1.1 Il existe par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination THE EUROPEAN ACQUISITION COMPANY 2, S.à r.l. (la Société) qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet. La Société peut :

- réaliser toutes transactions liées directement ou indirectement à l'acquisition de participations dans toutes entreprises sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement des ces participations;

- créer, gérer, mettre en valeur et liquider un portefeuille se composant de titres et brevets de toute origine; la Société peut aussi acquérir des titres et brevets par voie d'investissements, souscription, prise ferme ou option, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; elle peut également accorder à des filiales et/ou aux sociétés appartenant au même groupe que la Société tous concours, prêt, avance ou garantie;

- prendre toutes mesures et exercer toutes opérations, en ce compris et de manière non exhaustive, toutes transactions financières, personnelles et immobilières qui sont de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de l'objet social;

- emprunter de ses filiales et/ou de sociétés du groupe et/ou de toutes autres personnes ou entités sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

Art. 3. Siège social

3.1 Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

3.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution prise en assemblée générale extraordinaire des associés statuant comme en matière de changement des Statuts.

3.3 L'adresse du siège social peut être transférée endéans les limites de la commune par simple décision du ou des gérants.

3.4 La Société peut ouvrir des bureaux et des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Titre II. Capital social

Art. 4. Capital

4.1 Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune.

4.2 Le capital social souscrit pourra à tout moment être modifié moyennant résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 5. Parts sociales

5.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif ainsi que des bénéfices de la Société.

5.2 Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les co-propriétaires de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

5.3 Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 6. Cession des parts sociales

6.1 S'il y a un associé unique, les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement cessibles aux tiers.

6.2 En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers, non associés, qu'avec l'approbation préalable des associés représentant au moins trois quarts du capital social souscrit. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de décès à des non associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Rachat de parts sociales

7.1 La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter les parts sociales de son propre capital social.

7.2 L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des Statuts.

Titre III. Gérance - Réunions du Conseil de Gérance - Représentation - Signatures autorisées

Art. 8. Gérance

8.1 La Société est gérée par un conseil de gérance. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés et chaque gérant se verra attribuer un pouvoir de signature A ou B. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans devoir justifier d'une raison) révoquer et remplacer les gérants.

8.2 L'assemblée générale des associés statue sur la rémunération et les termes du mandat de chacun des gérants.

Art. 9. Réunions du conseil de gérance

9.1 Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par l'un quelconque des membres du conseil.

9.2 Les gérants seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil de gérance. Excepté dans des cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation, le délai de convocation sera d'au moins huit jours.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

9.4 Les réunions sont tenues au lieu, jour et heure spécifiés dans la convocation.

9.5 Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant donné par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une date et à un endroit prévus dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du conseil de gérance.

9.6 Chaque gérant peut participer à une réunion en nommant comme son mandataire un autre gérant par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

9.7 Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux gérants participent à la réunion.

9.8 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou vidéo-conférence ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent s'entendre et se parler. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

9.9 Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée et si au moins un gérant avec pouvoir de signature A et un gérant avec pouvoir de signature B sont présents.

9.10 Les résolutions du conseil de gérance sont prises à la majorité des voix exprimées.

9.11 En cas d'urgence, les résolutions signées par tous les gérants produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

Art. 10. Représentation - Signatures autorisées

10.1 Vis-à-vis des tiers, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société.

10.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

10.3 La Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant avec pouvoir de signature A et d'un gérant avec pouvoir de signature B.

10.4 Le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

10.5 Le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et son éventuelle rémunération, la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 11. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, en raison de leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par eux au nom de la société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux statuts et aux dispositions applicables de la loi.

Titre IV. Secrétaire

Art. 12. Nomination d'un secrétaire

12.1 Un secrétaire peut être nommé suivant une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société (le Secrétaire).

12.2 Le Secrétaire, qui peut mais ne doit pas nécessairement être un gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du conseil de gérance et, dans la mesure où cela paraît utile, de l'assemblée des associés et de garder les procès-verbaux et les minutes du conseil de gérance et de l'assemblée des associés et de toutes leurs transactions dans un registre tenu à cette fin. Il effectuera, si nécessaire, des fonctions similaires pour tous les comités du conseil de gérance (s'il y en a). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes, étant entendu qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

12.3 Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

Titre V. Assemblée Générale des Associés

Art. 13. Assemblées générales des associés

13.1 L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés.

13.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé a le droit d'assister aux assemblées générales des associés quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix proportionnel au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

13.3 Cependant, les résolutions portant sur la modification des Statuts ou la dissolution et liquidation de la Société ne pourront être prises qu'avec l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi.

13.4 Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans ce cas, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé signera la ou les résolutions. Des résolutions passées par écrit et reprises sur un document unique ou sur plusieurs documents séparés auront le même effet que des résolutions prises lors d'une assemblée générale des associés.

Titre VI. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 14. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} octobre de chaque année et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

Art. 15. Comptes sociaux. Chaque année, les livres sont clos et le conseil de gérance prépare le bilan et le compte de pertes et profits.

Art. 16. Inspection des documents. Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte de pertes et profits au siège social de la Société.

Art. 17. Réserve légale - Dividendes - Dividendes intérimaires

17.1 Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement d'une réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

17.2 Le solde peut être distribué aux associés en proportion de la participation qu'ils détiennent dans la Société.

17.3 L'assemblée générale des associés peut déclarer des dividendes intérimaires si et seulement si les comptes (intérimaires) établissent la disponibilité de bénéfices ou de réserves distribuables à cet effet.

Titre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution. La Société peut à tout moment être dissoute par résolution prise en l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de changement des Statuts.

Art. 19. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

Titre VIII. Vérification des comptes

Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société ne devra faire vérifier ses comptes par un commissaire que si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par l'article 256 (2) de la Loi n'est pas applicable.

Titre IX.- Loi applicable

Art. 21. - Référence aux dispositions légales. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il en est fait référence aux dispositions de la Loi.

Souscription et libération

La partie comparante déclare qu'elle souscrit les 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces parts sociales ont été entièrement libérées au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), de façon à ce que ladite somme soit à la libre disposition de la Société, preuve ayant été donnée au moyen d'un certificat de blocage en date du juillet 2006 par FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A. Le notaire confirme expressément la disponibilité des fonds ainsi versés.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 14 des présents statuts, le premier exercice social commence à la date du présent acte et se terminera le 30 septembre 2006.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à EUR 1.500 (mille cinq cents Euros).

Assemblée Générale Extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé a pris les résolutions suivantes:

1. L'associé désigne comme gérants de la Société les quatre personnes suivantes, avec les pouvoirs de signature suivants, pour une durée indéterminée:

- Madame Sharifa Al-Busaidy, analyste de recherche, avec adresse professionnelle au State General Reserve Fund, Ministère des Finances, P.O. Box 188, P.C. 113, Waljat Street, Way No. 9105, Muscat, au Sultanat d'Oman, née le 3 février 1979 à Mutrah, au Sultanat d'Oman, en tant que gérant A de la Société;

- Madame Jamila Al-Jabri, responsable de département comptable, avec adresse professionnelle au State General Reserve Fund, Ministère des Finances, P.O. Box 188, P.C. 113, Waljat Street, Way No. 9105, Muscat, au Sultanat d'Oman, née le 30 novembre 1961 en Tanzanie, en tant que gérant A de la Société;

- Monsieur Warith Al-Kharusi, directeur général, avec adresse professionnelle au State General Reserve Fund, Ministère des Finances, P.O. Box 188, P.C. 113, Waljat Street, Way No. 9105, Muscat, au Sultanat d'Oman, né le 31 juillet 1952 à Zanzibar, en tant que gérant A de la Société;

- LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 7, Val Sainte-Croix à L-1371 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 40.312, en tant que gérant B de la Société.

2. Le siège social est établi au 7, Val Sainte-Croix à L-1371 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: J.-F. Bouchoms, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2006, vol. 437, fol. 50, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 juillet 2006.

H. Hellinckx.

(077783.3/242/415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

BAIN CAPITAL INTERNATIONAL INVESTMENTS, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 97.840.

Acte Constitutif à la page 4670 du Memorial C n° 98 du 24 janvier 2004.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04744, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Signature.

(072513.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

KOMADEUX INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 57.631.

Avec effet au 9 mars 2006, Monsieur Peter Bun a démissionné de sa fonction d'administrateur.

Avec effet au 4 juillet 2006, l'administrateur suivant a été nommé en remplacement de l'administrateur démissionnaire:

- MONTEREY SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B n° 51100, avec siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour KOMADEUX INVESTMENTS S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02370. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072497.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

MELUNA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 112.467.

Changement suivant le contrat de cession de parts sociales du 26 juin 2006:

- Ancien actionnaire unique: MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5.524, avec siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

- Nouvel actionnaire unique: CITIGROUP VENTURE CAPITAL INTERNATIONAL BIO-FUEL, L.P., Delaware limited partnership, R.C. Delaware n° 4174499, avec siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2006.

Pour MELUNA INVESTMENTS, S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03832. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072502.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

LUX-DIFFUSION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 459, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 41.848.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS08068, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(072506.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

BAIN CAPITAL LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 97.416.

Acte Constitutif publié à la page 417 du Mémorial C n° 98 du 20 avril 2004.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04747, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Signature.

(072515.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

LUX-WEEKEND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 459, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 62.367.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS08067, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(072509.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

AGIMARQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, ZI Bourmicht.
R. C. Luxembourg B 94.651.

Extrait des Résolutions de l'Associé Unique du 31 mai 2006

L'associé unique de AGIMARQUE, S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Eilish Finan, en tant que Gérant, et ce avec effet immédiat;
- de nommer M. Martin Schwarzburg, né le 11 octobre 1971 à Dessau, Allemagne, avec adresse professionnelle au 58, Fenchurch Street, Londres, EC3M 4AB, Angleterre, gérant B de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 31 mai 2006.

A. Botfield / M. van Krimpen

Gérant A / Gérant A

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03530. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072534.4//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

BAIGRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Z.I. Bourmicht.
R. C. Luxembourg B 97.049.

Extrait des Résolutions de l'Associé Unique du 31 mai 2006

L'associé unique de BAIGRE, S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Eilish Finan, en tant que Gérant, et ce avec effet immédiat;
- de nommer M. Martin Schwarzburg, né le 11 octobre 1971 à Dessau, Allemagne, avec adresse professionnelle au 58, Fenchurch Street, Londres, EC3M 4AB, Angleterre, gérant B de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 31 mai 2006.

A. Botfield / M. van Krimpen

Gérant A / Gérant A

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03532. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072535.4//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

BYKOOL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 97.353.

Extrait des Résolutions du Conseil de gérance qui s'est tenu le 3 juillet 2006

Au Conseil de Gérance de BYKOOL, S.à r.l. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

TCG GESTION S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2006, réf. LSO-BS02785. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072539.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

LE PREMIER VIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12,500.-.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 117.991.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the fifth day of July.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LE PREMIER INVESTMENT II S.C.A., a Luxembourg company in the form of a société en commandite par actions, having its registered office at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 104.475,

represented by Julien Leclère, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, under a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered Office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name LE PREMIER VIII, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1 The object of the Company is the acquisition, management, development and sale, for its own account, of real properties wherever they may be located.

3.2 The Company may carry out all transactions (i) in direct or indirect connection with the object of the Company or which may be useful to carry out its object and (ii) pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise or company in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.4 The Company may carry out in Luxembourg and/or abroad any transaction and make any investment which it considers necessary or useful to fulfil or develop its object, permitted to Luxembourg companies under the Law.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties. If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager or, as the case may be, by the single signature of any manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General Meetings of Shareholders

Art. 12. Powers and voting rights

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of the same year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Art. 17

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2006.

Subscription - Payment

Thereupon, LE PREMIER INVESTMENT II S.C.A., prenamed and represented as stated here-above, declares to subscribe for the five hundred (500) shares of the Company representing the whole share capital of the Company and to fully pay them up by way of a contribution in cash.

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty euro (1,250 EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

(i) LE PREMIER MANAGEMENT, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 12-14, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 97.877;

(ii) Mr Roeland P. Pels, manager, born on 28 August 1949 at Hilversum, the Netherlands, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg; and

(iii) Mr Bart Zech, manager, born on 5 September 1969 at Putten, the Netherlands, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le cinq juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

LE PREMIER INVESTMENT II S.C.A., une société en commandite par actions de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.475,

Ici représentée par Julien Leclère, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

1^{er}. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination LE PREMIER VIII, S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1 La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la vente, pour son propre compte, de propriétés immobilières quelque soit le lieu où elles se situent.

3.2 La Société peut accomplir toutes transactions (i) directement ou indirectement liées à son objet ou qui peuvent être utiles à l'accomplissement de son objet et (ii) relatives, directement ou indirectement, à l'acquisition de participations dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.4 La Société pourra accomplir à Luxembourg ou à l'étranger, toutes opérations et faire tous investissements qu'elle considère nécessaire ou utile pour réaliser son objet social, lorsque ces opérations ou investissements sont permis par la loi luxembourgeoise sur les sociétés.

Art. 4. Durée

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement des associés.

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance.

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la seule signature de son gérant unique ou, le cas échéant, par la signature individuelle de tout gérant ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

- 12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.
12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.
12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

LE PREMIER INVESTMENT II S.C.A., représentée comme dit ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales de la Société représentant l'entièreté du capital social de la Société et les libérer intégralement par versement en espèces.

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

(i) LE PREMIER MANAGEMENT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.877;

(ii) Monsieur Roeland P. Pels, gérant, né le 28 Août 1949 à Hilversum, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg; et

(iii) Monsieur Bart Zech, gérant, né le 5 Septembre 1969 à Putten, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi à 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Leclère, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2006, vol. 437, fol. 53, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 juillet 2006.

H. Hellinckx.

(077786.3/242/394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

FINACAM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 67.951.

Extrait des Résolutions du Conseil de gérance qui s'est tenu le 3 juillet 2006

Au Conseil de Gérance de FINACAM, S.à r.l. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2006, réf. LSO-BS02784. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072540.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 37.974.

Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 28 juin 2006

Au Conseil d'Administration de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

De nommer en tant que Fondé de Pouvoirs B:

- Mark Beckett;
- Laetitia Ambrosi;
- Davy Beaucé;
- Valérie Ingelbrecht.

De nommer en tant que Fondé de Pouvoirs A:

- Ton Zwart.

Les nominations sont effectives au 1^{er} juillet 2006.

En conséquence des présentes et des précédentes résolutions et assemblées:

- Le Conseil d'Administration est composé de:

Hans van de Sanden;

Robert Kimmels;

Michel van Krimpen.

- L'Administrateur-délégué est:

Hans van de Sanden.

- Les Fondés de Pouvoirs A sont:

Karine Vautrin;

Ronald Chamielec;

Séverine Canova;
Alexandra Petitjean;
Alan Botfield;
Fabrice Geimer;
Doeke van der Molen;
Hille-Paul Schut;
Ton Zwart.

- Les Fondés de Pouvoirs B sont:

Gilles Lecomte;
Audrey Raphael;
Marc Torbick;
Thijs van Ingen;
Mark Beckett;
Laetitia Ambrosi;
Davy Beaucé;
Valérie Ingelbrecht.

Luxembourg, le 7 juillet 2006.

H. van de Sanden

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, réf. LSO-BS04201. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072523.2//48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

BVC ROMANIAN HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 110.633.

Extrait du contrat de cession de parts de la société du le 26 mars 2006

En vertu du contrat de cession de parts date du 26 mars 2006, l'actionnaire AIG EUROPEAN REAL ESTATE, S.à r.l., avec siège social au 10B, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange, a transféré ses 70 parts de catégorie A, détenues dans la société BVC ROMANIAN HOLDING, S.à r.l., de la manière suivante:

- 70 parts sociales de catégorie A à THE ROMANIA VC LIMITED PARTNERSHIP avec siège social au Citco Building, Wickhams Cay 1, P.O. Box 662, Road Town, Tortola, lies Vierges Britanniques.

Luxembourg, le 8 juin 2006.

R. Kimmels

Gérant & mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2006, réf. LSO-BR05324. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(072541.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

ICHIMA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 42.329.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06795, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Signature.

(072597.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

ICHIMA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 42.329.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06799, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Signature.

(072598.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

ENGCAP LUX FR 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 117.995.

 —
STATUTES

In the year two thousand six, on the nineteenth of July.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, acting in replacement of her colleague Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, who shall remain depositary of the present minutes.

There appeared:

1) THE ENGLEFIELD FUND LP, with registered office in Michelin House, 81, Fulham Road, London SW3 6RD, United Kingdom,

here represented by Mrs Sandrina Ferreira, «juriste», with professional address at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg,

by virtue of a proxy given on London, on July 16, 2006,

2) THE ENGLEFIELD AFFILIATES FUND LP, with registered office in Michelin House, 81, Fulham Road, London SW3 6RD, United Kingdom,

here represented by Mrs Sandrina Ferreira, prenamed,

by virtue of a proxy given in London, on July 16, 2006,

3) THE ENGLEFIELD INSTITUTIONAL AFFILIATES FUND LP, with registered office in Michelin House, 81, Fulham Road, London SW3 6RD, United Kingdom,

here represented by Mrs Sandrina Ferreira, prenamed,

by virtue of a proxy given in London, on July 16, 2006.

Said proxies after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

This appearing persons, through their mandatory, intend to incorporate a «one-man limited liability company» (société à responsabilité limitée unipersonnelle), the Articles of which it has established as follows:

Title I.- Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée» and their modifying laws, and the present Articles of Incorporation.

At any moment, the member may join with one or more joint members and, in the same way, the following members may adopt the appropriate measures to restore the unipersonnel character of the company.

Art. 2. The Company's object is to carry out, in Luxembourg or abroad, industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly connected with the creation, management and financing of any undertakings or companies, as well as the management and development, permanently or temporarily, of its portfolio.

In general, it may take participating interests by any means in any business, undertaking or company or carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The company is incorporated under the name of ENGCAP LUX FR 1 S.à r.l.

Art. 4. The Company has its Head Office in the City of Luxembourg.

The Head Office may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II.- Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at forty thousand (EUR 40,000.-) euro represented by five hundred (500) shares with a par value of eighty (EUR 80.-) euro each.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 7. The shares held by the sole member are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

In case of more members, the shares are freely transferable among members. In the same case they are transferable to non-members only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same case the shares shall be transferable because of death to non-members only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

In case of a transfer in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, the value of a share is based on the last three balance sheets of the Company.

Title III.- Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers, appointed and revocable by the sole member or, as the case may be, the members.

The manager or managers are appointed for an unlimited duration and they are vested with the broadest powers with regard to third parties.

If there is appointed only one manager, the Company is validly bound by the sole signature of the manager. In case of plurality of managers, the Company is validly bound by the joint signature of two managers.

Special and limited powers may be delegated for determined affairs to one or more agents, either members or not. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, another manager as his proxy. Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

In case of urgency, resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Title IV.- Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole member.

In case of more members the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Title V.- Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January of each year to the thirty-first of December of the same year.

Art. 11. Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members. However, the sole member or, as the case may be, the meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI.- Dissolution

Art. 12. The Company is not dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole member or by the general meeting of members. The liquidator or liquidators will be vested with the broadest powers for the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities will be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII.- General provisions

Art. 13. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members refer to the existing laws.

Subscription and payment

The shares have been subscribed as follows:

1) THE ENGLEFIELD FUND LP, prenamed, four hundred and sixty shares	460
2) THE ENGLEFIELD AFFILIATES FUND LP, prenamed, twenty-nine shares.	29
3) THE ENGLEFIELD INSTITUTIONAL AFFILIATES FUND LP, prenamed, eleven shares	11
Total: five hundred shares	500

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of forty thousand (40,000.-) euro is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2006.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand two hundred (2,200.-) euro.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) Are appointed managers of the company for an indefinite period:

- Mr Stewart Kam Cheong, «réviseur d'entreprises», born on July 22, 1962 in Port Louis (Mauritius), with professional address at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg,

- Mr Olivier Dorier, company director, born on September 25, 1968 in Saint Rémy (France), with professional address at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

- Mr Jerome Mourgue d'Algue, private equity professional, born on October 31, 1970 in Neuilly sur Seine (France) with professional address at Michelin House, 81 Fulham Road, London SW3 6RD, United Kingdom.

2) The Company shall have its registered office in L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the proxy holder of the Appearer, he signed together with Us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1) THE ENGLEFIELD FUND LP, avec siège social à Michelin House, 81, Fulham Road, Londres SW3 6RD, Royaume-Uni,

ici représentée par Madame Sandrina Ferreira, juriste, avec adresse professionnelle au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 16 juillet 2006.

2) THE ENGLEFIELD AFFILIATES FUND LP, avec siège social à Michelin House, 81, Fulham Road, Londres SW3 6RD, Royaume-Uni,

ici représentée par Madame Sandrina Ferreira, préqualifiée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 16 juillet 2006.

3) THE ENGLEFIELD INSTITUTIONAL AFFILIATES FUND LP, avec siège social à Michelin House, 81, Fulham Road, Londres SW3 6RD, Royaume-Uni,

ici représentée par Madame Sandrina Ferreira, préqualifiée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 16 juillet 2006.

Lesquelles procurations après signature ne varient par la mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ou exécuter toute opération de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. La Société prend la dénomination de ENG CAP LUX FR 1 S.à r.l.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à quarante mille (EUR 40.000.-) euros représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de quatre-vingt (EUR 80.-) euros chacune.

Chaque action donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre des actions existantes.

Art. 7. Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés

que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Titre III.- Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révocables par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Le ou les gérant (s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

En cas de nomination d'un seul gérant, la société est valablement engagée par la seule signature du gérant en cas de pluralité des gérants, la société est valablement engagées par les signatures conjointes de deux gérants.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par appel téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire, au cours duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence de la personne à cette réunion.

En cas d'urgence, les résolutions signées par tous les gérants produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

Titre IV.- Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Titre V.- Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Le solde du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la société. Chaque année, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve légale a atteint le dixième du capital émis mais doit reprendre jusqu'à ce que le fonds de réserve soit entièrement reconstitué lorsque, à tout moment et pour n'importe quelle raison, ce fonds a été entamé.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI.- Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII.- Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été toutes souscrites comme suit:

1) THE ENGLEFIELD FUND LP, préqualifiée, quatre cent soixante parts sociales . . .	460
2) THE ENGLEFIELD AFFILIATES FUND LP, préqualifiée, vingt-neuf parts sociales . .	29
3) THE ENGLEFIELD INSTITUTIONAL AFFILIATES FUND LP, préqualifiée, onze parts sociales	11
Total: cinq cents parts sociales.	500

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de quarante mille (40.000,-) euros est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2006.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille deux cents (2.200,-) euros.

Résolutions

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Stewart Kam Cheong, réviseur d'entreprises, né le 22 juillet 1962 à Port Louis (Ile Maurice) et résidant professionnellement au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

- Monsieur Olivier Dorier, directeur de sociétés, né le 25 septembre 1968 à Saint Rémy (France) et résidant professionnellement au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

- Monsieur Jerome Mourgue d'Algue, «private equity professional», né le 31 octobre 1970 à Neuilly sur Seine (France) et résidant professionnellement à Michelin House, 81 Fulham Road, Londres SW3 6RD, Royaume-Uni.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: S. Ferreira, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, vol. 29CS, fol. 8, case 4. – Reçu 400 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2006.

A. Schwachtgen.

(077964.3/230/273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

THE BANK OF NEW YORK (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1736 Senningerberg, 1A, Hoehenhof.

R. C. Luxembourg B 67.654.

In the year two thousand and six, on the fourteenth of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of THE BANK OF NEW YORK (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme, having its registered office at Aerogolf Center, 1A, Hoehenhof, L-1736 Senningerberg (the «Company»), incorporated by deed of the undersigned notary, on December 15th, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial»), number 65 of 3rd February 1999, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under the number B 67.654.

The meeting was presided by Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Rachel Uhl, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I) The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are as shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II) As appears from the said attendance list, all one hundred thousand and one (100,001) shares in issue are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III) The agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 23,726.63 so as to raise it from its present amount of EUR 8,676,273.37 to EUR 8,700,000.- by the issue of 273 new shares without par value, by incorporation of results brought forward.

2.- Amendment of 1st paragraphe of Article 5 of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of EUR 23,726.63 (twenty-three thousand seven hundred twenty-six Euro and sixty-three cents) so as to raise it from its present amount of EUR 8,676,273.37 (eight million six hundred seventy-six thousand two hundred seventy-three Euro and thirty-seven cents) to EUR 8,700,000.- (eight million seven hundred thousand Euro), by the issue of 273 (two hundred seventy-three) new shares having without par value, by incorporation to the capital of results brought forward.

Second resolution

Furthermore the meeting decides that the 273 (two hundred seventy-three) new shares will be freely allotted to the shareholders in proportion of their current shareholding.

The proof of the existing free reserves has been reported to the undersigned notary by a balance sheet showing such amounts, their allocation as reserves having been duly approved by the general meeting of the shareholders.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the first paragraph of Article five of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 5. First paragraph.** The corporate capital is set at EUR 8,700,000.- (eight million seven hundred thousand Euro) consisting of 100,274 (one hundred thousand two hundred seventy-four) fully paid shares in nominative form without par value.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand one hundred Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille six, le quatorze juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de THE BANK OF NEW YORK (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme, ayant son siège social à Aerogolf Center, 1A, Hoehenhof, L-1736 Senningerberg (la «Société») constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 décembre 1998 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 65 du 3 février 1999 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.654.

L'assemblée est présidée par Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I) Les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les cent mille et une (100.001) actions émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 23.726,63 pour le porter de son montant actuel de EUR 8.676.273,37 à EUR 8.700.000,- par l'émission de 273 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, par incorporation au capital de bénéfices reportés.

2.- Modification afférente du 1^{er} paragraphe de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 23.726,63 (vingt-trois mille sept cent vingt-six euros et soixante-trois cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 8.676.273,37 (huit millions six cent soixante-seize mille deux cent soixante-treize euros et trente-sept cents) à EUR 8.700.000,- (huit millions sept cent mille euros), par l'émission de 273 (deux cent soixante-treize) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, par incorporation au capital de bénéfices reportés.

Deuxième résolution

L'assemblée décide que les 273 (deux cent soixante-treize) actions nouvelles seront attribuées gratuitement aux actionnaires en proportion de leur participation actuelle dans la société.

La justification de l'existence desdites réserves a été rapportée au notaire instrumentant par la production d'un bilan récent de la société où apparaissent lesdits montants, leur affectation en tant que réserves ayant été dûment approuvée par l'assemblée générale des actionnaires.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à EUR 8.700.000,- (huit millions sept cent mille euros), représenté par 100.274 (cent mille deux cent soixante-quatorze) actions nominatives entièrement libérées sans valeur nominale.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cent euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2006, vol. 153S, fol. 95, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

J. Elvinger.

(073187.3/211/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

RENO-HAMM-GROUP GESCHAEFTSFUEHRUNGS-GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

H. R. Luxembourg B 109.412.

Bericht der Ausserordentlichen Gesellschafterversammlung vom 5. Juli 2006

Der alleinige Gesellschafter erklärt folgenden Beschluss zu fassen:

- Die Adresse der Gesellschaft lautet ab dem heutigen Datum:

13, rue Bertholet, L-1233 Luxembourg.

Luxembourg, den 7. Juli 2006.

B. Scholtes.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04616. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072547.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

WORLDFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 109.294.

Le bilan au 31 décembre 2005 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07369, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

WORLDFIN S.A.

Signature

(072557.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

GERÜSTEBAU HENNEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6686 Merttert, 67, route de Wasserbillig.

R. C. Luxembourg B 107.164.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR10003, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour la société GERÜSTEBAU HENNEN S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(072672.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

BREST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 65.638.

Le bilan au 31 décembre 2005 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07371, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

BREST S.A.

Signature

(072559.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

RIVAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 51.980.

Le bilan au 31 décembre 2005 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07373, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

RIVAR S.A.

Signature

(072561.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

SEM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 39.612.

Le bilan au 31 décembre 2005 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07375, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

SEM INTERNATIONAL S.A.

Signature

(072563.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

GoldenTree ASSET MANAGEMENT LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 560,350.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 112.971.

In the year two thousand and six, on the seventeenth of January.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg.

There appeared:

GoldenTree ASSET MANAGEMENT LUX LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the United States of America, with registered office at c/o National Corporate Research, LTD., 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, United States of America (the «Sole Shareholder»),

duly represented by Andrea Hoffmann, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, on or around January 17, 2006.

This proxy, after having been signed *in* varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of GoldenTree ASSET MANAGEMENT LUX, S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 112.971, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 3 November 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Company»).

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the share capital of the Company from its current amount of five hundred sixty thousand three hundred fifty Euro (EUR 560,350) up to an amount of six hundred thirty-three thousand three hundred seventy-five Euro (EUR 633,375), through the issuance of two thousand nine hundred twenty-one (2,921) new shares of the Company having a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each.

All of the two thousand nine hundred twenty-one (2,921) new shares of the Company have been subscribed by the Sole Shareholder at a total price of seventy-three thousand twenty-five Euro (EUR 73,025 EUR) entirely allocated to the share capital.

The subscribed shares have been fully paid up through a contribution in cash by the Sole Shareholder of forty-nine thousand nine hundred ninety-three British Pounds (GBP 49,993) (the «Contribution»).

For the purposes of this resolution, the Sole Shareholder has decided to express the total value of the Contribution, being currently denominated in British Pound (GBP), in the Euro currency (EUR), on the basis of the exchange rate displayed on the official website of the European Central Bank (www.ecb.int) on January 12, 2006 at 5 p.m. CET, according to which one British Pound (GBP 1) is the equivalent of EUR 1.4607.

Second resolution

As a consequence of the above resolutions, article six first paragraph of the Articles of Incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

«**Art. 6.** The Company's share capital is set at six hundred thirty-three thousand three hundred seventy-five Euro (EUR 633,375), represented by twenty-five thousand three hundred thirty-five (25,335) shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each.»

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about eight thousand Euro (EUR 8,000).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their name, first name, civil status and residence, these persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-sept janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GoldenTree ASSET MANAGEMENT LUX LLC, une limited liability company soumise au droit des Etats-Unis, avec siège social C/O National Corporate Research, LTD., 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, Etats-Unis (l'«Associée Unique»),

ici représentée par Andrea Hoffmann, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York, le ou vers le 17 janvier 2006.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de GoldenTree ASSET MANAGEMENT LUX, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 112.971, constituée par un acte du notaire soussigné du 3 novembre 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social de la Société afin de le porter de sa valeur actuelle de cinq cent soixante mille trois cent cinquante euros (EUR 560.350) à un montant de six cent trente-trois mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 633.375) par l'émission de deux mille neuf cent vingt et une (2.921) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

L'intégralité des deux mille neuf cent vingt et une (2.921) parts sociales nouvelles a été souscrite par l'Associée Unique pour un montant total de soixante-treize mille vingt-cinq euros (EUR 73.025), entièrement affectés au capital social.

Les parts sociales souscrites ont été entièrement libérées par un apport en espèces par l'Associée Unique de quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-treize livres sterling (GBP 49.993) (l'«Apport»).

Pour les besoins de cette résolution, l'Associée Unique a décidé d'exprimer la valeur totale de l'Apport, actuellement exprimée en livre sterling (GBP), en euros (EUR) sur base du taux de conversion figurant sur le site Internet officiel de la Banque Centrale Européenne (www.ecb.int), le 12 janvier 2006 à 17 heures cet, selon lequel une livre sterling (GBP 1) équivaut à EUR 1,4607.

Deuxième résolution

A la suite des résolutions précédentes, l'article six paragraphe premier des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de six cent trente-trois mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 633.375), représenté par vingt-cinq mille trois cent trente-cinq (25.335) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ huit mille euros (EUR 8.000).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Hoffmann, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2006, vol. 27CS, fol. 31, case 10. – Reçu 730,25 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2006.

J. Elvinger.

(073197.3/211/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

GoldenTree ASSET MANAGEMENT LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 112.971.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 41250 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(073199.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

EXAFOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4762 Pétange, 176, route de Niederkorn.

R. C. Luxembourg B 60.622.

L'an deux mille six, le trente juin.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EXAFOR S.A., avec siège social à L-4316 Esch-sur-Alzette, 16B, rue de Schiffflange, Résidence La Danaïde Bloc C, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 60.622, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, alors de résidence à Hesperange, en date du 14 août 1997, publié au Mémorial C, numéro 670 du 1^{er} décembre 1997 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Gérard Lecuit, de résidence à Luxembourg, en date du 11 juin 2003, publié au Mémorial C, numéro 861 du 22 août 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Bernard Electre, administrateur de sociétés, demeurant à Esch-sur-Alzette,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Aimé Michaux, administrateur de sociétés, demeurant à Gedinne (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Sophie Michaux, architecte, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Transfert du siège social de L-4316 Esch-sur-Alzette, 16B, rue de Schiffflange, Résidence La Danaïde Bloc C à L-4762 Pétange, 176, route de Niederkorn et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

2.- Nomination de Monsieur Aimé Michaux et de Mademoiselle Sophie Michaux comme nouveaux administrateurs de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

II.- Les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

III.- L'intégralité du capital social étant présente à la présente assemblée et tous les actionnaires présents déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-4316 Esch-sur-Alzette, 16B, rue de Schiffflange, Résidence La Danaïde Bloc C à L-4762 Pétange, 176, route de Niederkorn.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. (Premier alinéa). «Le siège de la société est établi à Pétange.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société, en remplacement des administrateurs Aimé Michaux et GERINCO HOLDING S.A. dont les mandats sont expirés:

a) Monsieur Aimé Michaux, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 30 août 1950, demeurant à B-5575 Gedinne (Belgique), rue de la Station, 5;

b) Mademoiselle Sophie Michaux, architecte, née à Dinant (Belgique), le 5 avril 1977, demeurant à L-4316 Esch-sur-Alzette, 16B, rue de Schiffflange.

Leurs mandats viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2012.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ huit cents euros (EUR 800,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: B. Electre, A. Michaux, S. Michaux, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 7 juillet 2006, vol. 435, fol. 64, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 17 juillet 2006.

A. Weber.

(073246.3/236/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

EXAFOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4762 Pétange, 176, route de Niederkorn.

R. C. Luxembourg B 60.622.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(073247.3/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

ENERLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 65.729.

Le bilan au 31 décembre 2005 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07381, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

ENERLUX S.A.

Signature

(072566.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

INTERNATIONAL HOTEL DEVELOPMENT COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 9.937.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 31 mars 2006

Conformément à l'article 51, alinéa 4 de la loi Fondamentale sur les sociétés commerciales, les administrateurs restants procèdent à la nomination par voie de cooptation de FMS SERVICES S.A., ayant son siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, au titre d'administrateur provisoire en remplacement de Monsieur Jean-Marie Poos, démissionnaire.

Cette nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale aux fins d'élection définitive.

Pour la société INTERNATIONAL HOTEL DEVELOPMENT COMPANY S.A.

N. Schmitz

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, réf. LSO-BR01564. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072667.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

83184

MINDORO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 103.839.

Le bilan au 31 décembre 2005 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07383, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

MINDORO S.A.

Signature

(072568.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

GREEN BRIDGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 103.995.

Le bilan au 31 décembre 2005 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07386, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

GREEN BRIDGE S.A.

Signature

(072569.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

SIFEMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 64.403.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06801, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Signature.

(072600.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

MATERIS FINANCIAL SERVICES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.
R. C. Luxembourg B 95.902.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07655, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

(072615.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.
